



# LA REFORME DU STATUT DES ATTACHES

## Un nouveau statut : nouveau déroulement de carrière, nouveau mode d'accès

A la suite du décret fonction publique du 26 septembre 2005, le Minefi a créé un nouveau corps qui fusionne les attachés d'administration centrale et les attachés de la caisse nationale du crédit agricole (CNCA). Cette fusion était exigée par la FP pour pouvoir bénéficier du nouveau statut.

Le décret n° 2007-537 du 10 avril 2007 a enfin été publié au JO du 12 avril 2007 et entre en application à cette date, soit après 17 mois d'attente. A noter qu'il n'y a **pas d'effet rétroactif**. La DPAEP procède actuellement aux opérations de reclassement.

### Les nouvelles dispositions du texte :

- l'indice terminal du 1<sup>er</sup> grade passe de l'indice brut 780 (641 majoré) à **801** (657 majoré) : un petit plus !
- les 2 classes de principaux sont **fusionnées**
- l'accès au principalat par examen professionnel est facilité (accès possible à partir **d'un an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon** et 3 ans de services en catégorie A et surtout **suppression du butoir d'un an dans le 9<sup>ème</sup> échelon**)
- les IRA restent le mode de recrutement principal
- un **examen professionnel d'accès au grade d'attaché** sera ouvert aux agents de catégorie B (par la voie du détachement en SA pour les contrôleurs du trésor public) justifiant de 7 ans d'ancienneté en catégorie B, mais le nombre de postes offert reste très restreint : on passerait de 4/5 postes à environ 12, liste d'aptitude comprise !

Plus de 1700 attachés seront reclassés : pour les attachés du 1<sup>er</sup> grade, l'ancienneté acquise est entièrement conservée du 1<sup>er</sup> au 12<sup>ème</sup> échelon .

Par contre, si la fusion des 2 classes de principaux permet d'obtenir la linéarité dans le déroulement de carrière des principaux, la reprise d'ancienneté est partielle pour certains attachés principaux .

## Nouvel accès par examen de B en A : très décevant

Nouveau, attendu et très demandé par les syndicats mais plus que restreint ! Potentiellement 1471 SA et 735 CTP pourraient passer cet examen professionnel d'accès en catégorie A pour environ 8 postes ! On est loin des attentes des agents ...

### ⌘ Une première session devrait se tenir au premier trimestre 2008

Cet examen professionnel comportera :

- *une épreuve écrite en 2 parties coefficient 5*
  - 1 note « décisionnelle » comportant des propositions-solutions du problème posé dans le dossier
  - des réponses à des questions portant sur le sujet de la note
- *une épreuve orale coefficient 4*
  - un bref exposé sur le parcours professionnel de l'agent suivi de questions du jury afin d'évaluer sa capacité à exercer des fonctions de catégorie A.

Compte tenu de la difficulté du B+ et du très petit nombre de postes à l'examen professionnel de B en A, on peut penser que certains agents prépareront à la fois SA classe exceptionnelle ou contrôleur principal ainsi que cet examen professionnel de B en A. SUD a souligné la difficulté de graduer les niveaux et d'insérer ce nouvel examen de B en A entre l'examen du B+ et les IRA.

## L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal

Compte tenu des nouvelles dispositions, les attachés pourraient être environ théoriquement 800 à pouvoir s'inscrire au principalat à partir de 2007 (au lieu de 230 en 2006) ce qui représente une augmentation considérable et pose le problème de la sélectivité.

↳ l'administration envisage d'introduire une épreuve écrite à partir de 2008 .

Actuellement, cet examen comporte une seule épreuve orale. Il est critiqué par certains candidats et certains syndicats qui sont favorables à la mise en place d'une épreuve écrite pour donner plus de chances aux candidats et davantage d'impartialité à cet examen professionnel.

Mais les attachés comme les syndicats sont partagés sur l'introduction d'une épreuve écrite dont la nature reste à définir : une note de synthèse comme pour le B+ et le B en A ?

↳ en 2007 le principalat restera composé d'un seul oral .

### Autres points abordés dans les Gt attachés avec la DPAEP

## L'intégration des Inspecteurs du Trésor en Centrale ?

A la demande de certains syndicats, la DPAEP étudie l'éventuelle intégration des inspecteurs du trésor de centrale dans le corps des attachés du Minefi et ses conséquences .

Ils sont actuellement 140 qui pourraient être détachés dans le corps des attachés dans un premier temps .

## L'affectation des attachés des IRA

Plusieurs fiches de postes leur seront désormais proposées par la DPAEP en lieu et place d'une affectation par la seule administration ... afin de mieux prendre en compte leurs attentes et celles des services. Un suivi de la primo affectation sera assurée par la DPAEP.

## Les entretiens de carrière

La DPAEP souhaite renforcer le suivi professionnel des attachés .

C'est la raison pour laquelle elle organise des entretiens de carrière avec la mission de suivi personnalisé pour des attachés entre 36 et 42 ans pour les inciter à prendre des postes à responsabilités. (Ne serait-ce pas aussi pour essayer de combler des postes dits moins attractifs qui ne trouvent preneurs notamment les postes budgétaires?)

Ce dispositif d'entretien de carrière « à des moments clé » est fortement préconisé par le ministère de la Fonction Publique. Il pose cependant le problème de la carrière des attachés plus âgés sortis de cette limite d'âge, sans même parler de la gestion des « seniors », comme si en dehors de la « fenêtre utile » déterminée par l'administration, le sujet n'était plus prioritaire (cf dossier mobilité en centrale avec le double aspect des mobilités bloquées à partir d'un certain âge ou au contraire des agents poussés dehors pour faire place à de plus jeunes)

**Les attachés du Minefi sont donc actuellement dans l'attente de leur reclassement .**

11 juin 2007